



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE



La Directrice régionale des affaires culturelles

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Jean-Philippe BOUVET
02 40 14 23 25

Références : IA0531861700006-3

à

Préfecture de la Mayenne
Direction de la Citoyenneté Bureau des Procédures
Environnementales et Foncières
46 Rue Mazagran
CS 91507
53015 LAVAL CEDEX

À l'attention de Annie VRILLAUD-PICHER,

NANTES, le 19 MAI 2017

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : QUELAINES-SAINT-GAULT (MAYENNE), 2017 - La Besnardière - AI 52
IA0531861700006
Votre courrier du 18 avril 2017
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 24 avril 2017.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour la directrice régionale des affaires culturelles
et par délégation
L'adjoint au Conservateur régional de l'archéologie
Conservateur en Chef du patrimoine
Jean-Philippe BOUVET

1870
1871
1872
1873
1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900